

Image not found or type unknown



Réclamation CAF / retenues prestation

Par **Boum83**, le **22/03/2023** à **07:15**

Bonjour,

Dans le cas où un allocataire fais une réclamation auprès de la caisse d'allocations familiale pour des retenue sur prestations familiale injustifiée, est-ce que pendant la période du traitement du dossier les retenues seront suspendus svp? Ou bien la CAF continuera quand même à faire les retenues. Merci d'avance pour votre réponse.

Ornella.

Par **P.M.**, le **22/03/2023** à **08:46**

Bonjour,

Je vous conseillerais plutôt de passer par une association des usagers de la CAF qui devrait obtenir plus facilement la suspension des retenues le temps du traitement de la réclamation...